



30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310



9 RUE DE BORDA
40100 DAX
N° W401003116



Bulletin n°29



EDITORIAL

Cher lecteur ,

Quatre ouvrages pour découvrir l'origine du mot Laïcité, la question du frérisme et de ses réseaux, la plaidoirie de l'avocat de Charlie Hebdo et la confrontation d'idées sur la laïcité.

Nous poursuivons également notre découverte de la loi de 1905 dans sa version originale par l'approche de l'article 15 et 16.

Bonne lecture, le rédacteur de la publication Bruno DESEVAUX.

Préface de Gilles KEPEL

Florence BERGEAUD-BLACKER

Ce livre présente le mouvement islamiste issu de l'internationalisation du mouvement des Frères musulmans, tel qu'il s'est développé en Europe : Florence Bergeaud-Blackler le nomme frérisme. Elle explore ici, de façon factuelle et documentée, l'origine du mouvement, son fondement doctrinal, son organisation et ses modes opératoires, ainsi que ses méthodes de recrutement et d'endoctrinement. Elle montre comment il étend son emprise au cœur même des sociétés européennes en s'appuyant sur leurs institutions, en subvertissant les valeurs des droits de l'homme ou en « islamisant » la connaissance.

Ni réquisitoire ni dénonciation complotiste ou militante, c'est le résultat d'une enquête de fond étayée et référencée, menée selon les méthodes des sciences humaines, et qui cerne précisément un objet, l'islamisme frériste, qui construit un système-islam décliné dans trois directions : une vision, une identité, un plan. Le propos ne vise ni une religion ni une communauté de croyants, mais décrit un mouvement qui cherche à se servir d'eux pour imposer une stratégie d'islamisation des pays non musulmans dans toutes sortes de domaines, de l'économie à l'écologie, de l'école à l'université.

Un document de référence, qui éclaire un phénomène souvent mal cerné. Un livre précieux pour sa mesure et sa lucidité, qui nourrit le débat de faits plutôt que d'anathèmes idéologiques.

PREFACE -Le frérisme d'atmosphère

Au moment où paraît l'ouvrage de Florence Bergeaud-Blackler, les procès de la terreur jihadiste qui a ravagé l'Hexagone entre 2015 et 2020 se succèdent dans l'immense salle spéciale du Palais de justice de Paris. On y élucide patiemment comment a fonctionné la nébuleuse de Daesh, comment elle a su recruter des milliers de jeunes issus de l'immigration ou fraîchement convertis à l'islam pour les envoyer en Syrie et en Irak, les convaincre de tuer leur prochain « infidèle » ou « apostat » au *Shâm* comme en France, sous le prétexte d'une interprétation littérale des Écritures saintes.

Mais une nouvelle vague terroriste est désormais née des tréfonds mêmes de notre société, sans lien avec une quelconque « organisation » structurée. Ce phénomène a commencé à poindre après l'épuisement du modèle Daesh : les attentats commis en France à l'automne 2020 ainsi qu'au printemps 2021, à Paris, Conflans, Nice, puis Rambouillet, n'ont pas été effectués sur l'instruction expresse d'un donneur d'ordres appartenant à une hiérarchie, ni préparés méticuleusement par celle-ci. Les assassins ont été d'abord motivés par ce qui est parvenu jusqu'à eux au croisement de l'univers virtuel et de leur socialisation personnelle, et qui constitue « l'atmosphère » dans laquelle le jihadisme de dernière génération se propage, de manière virale.

Florence Bergeaud-Blackler

Le frérisme et ses réseaux, l'enquête

Préface de Gilles Kepel



Florence BERGEAUD est anthropologue. Elle est chargée de recherche au CNRS (HDR) au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités de l'EPHE.



TRAITE SUR L'INTOLERANCE

Richard MALKA

RESUME

Après Le droit d'emmerder Dieu, éloge du droit au blasphème, Richard Malka revient sur l'origine profonde d'une guerre millénaire au sein de l'Islam : la controverse brûlante sur la nature du Coran.

Plus qu'une plaidoirie, ces pages mûries pendant des années questionnent ce qu'il est advenu de l'Islam entre le VII^{ème} et le XI^{ème} siècle, déchiré entre raison et soumission.

Les radicaux ont gagné, effectuant un tri dans le Coran et les paroles du Prophète, oppressant leurs ennemis – au premier rang desquels les musulmans modérés, les musiciens, artistes, philosophes, libres penseurs, les femmes et minorités sexuelles. Plonger avec passion dans cette cassure au sein d'une religion n'est pas être « islamophobe », c'est regarder l'histoire en face.

Traité sur l'intolérance est une méditation puissante, un appel aux islamologues du savoir et de la nuance – pour qu'enfin chacun sache, comprenne, échange, s'exprime.

Extraits

« À quoi bon plaider une fois de plus...

À quoi bon me répéter à l'infini alors que depuis quinze ans j'ai dit tout ce que j'avais à dire, sous tous les angles possibles, sur la liberté d'expression, la nécessité du blasphème, l'histoire de Charlie Hebdo et des caricatures.

Je l'ai dit au procès des caricatures de Mahomet en 2007 puis en appel en 2008, puis lors d'innombrables procès de presse, puis il y a deux ans, longuement, en première instance ; j'ai défendu Mila et Baby Loup, j'ai écrit des articles, publié des livres, participé à des conférences, débats, interviews... Quel serait le sens d'y revenir ?

Vous connaissez déjà mes arguments et mes amis de Charlie Hebdo m'ont entendu les développer à de trop nombreuses reprises. Par ailleurs, je l'ai annoncé depuis l'origine, je ne suis pas là pour accabler les accusés. Alors, à quoi bon plaider à nouveau ?

J'ai déjà tout dit sur Charlie Hebdo. En revanche, l'essentiel, je ne l'ai pas encore dit.

C'est le nom de cette salle d'audience qui m'a mis sur la piste.

La salle Voltaire pour jugement final de l'attentat contre Charlie Hebdo.

RICHARD MALKA

Traité sur l'intolérance

« Il y a un lien des livres et un lien des siècles dont le principal ciment est l'islam des hommes. Il y a un lien des philosophes et un lien des prédateurs, un lien de la réflexion et un lien de l'écriture, un lien des contestataires et un lien des saints. »

Une méditation puissante, pour que chacun sache, comprenne, échange et s'exprime.

Grove



Richard Malka est né à Paris en 1968. Après un Bac scientifique, il se tourne vers le droit, un métier où il peut allier logique et création et prête serment au Barreau de Paris à 23 ans. Au fil de clients prestigieux, Richard Malka acquiert une notoriété certaine dans le monde des médias et de l'avocature. Avocat de Charlie Hebdo, son combat pour la liberté d'expression se retrouve notamment lors du procès des caricatures de Mahomet, au cours duquel il fait reconnaître le droit au blasphème.



LES ORIGINES

Promulguée le 9 décembre 1905, la loi concernant la séparation des Églises et de l'État est l'aboutissement d'un long processus de laïcisation et de sécularisation engagé depuis la Révolution française. Elle proclame la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et met en place un nouveau régime des cultes.

La loi de 1905 proclame en premier lieu la liberté de conscience : "La République assure la liberté de conscience". Elle a pour corollaire la liberté religieuse, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination.

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

(Publiée au Journal officiel du 11 décembre 1905)

TITRE PREMIER

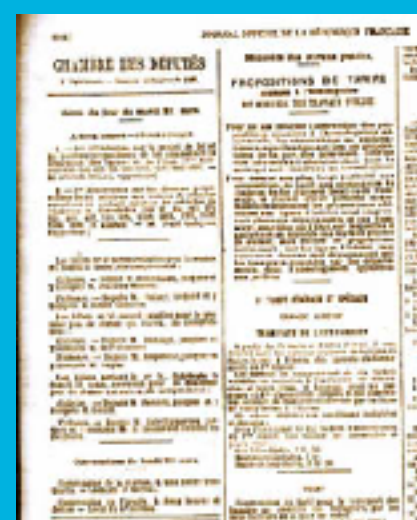
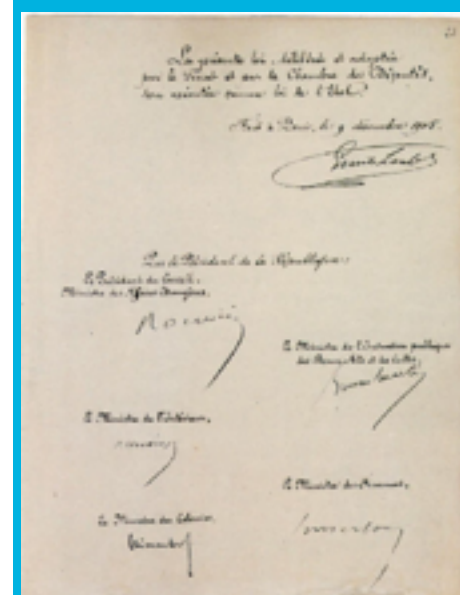
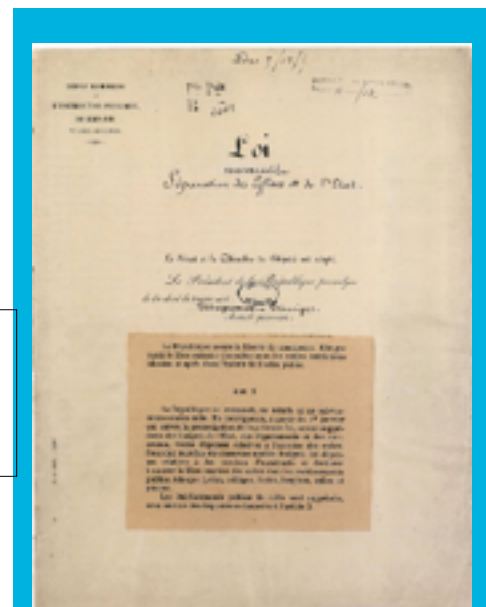
ART. 15.- Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édifices antérieurs à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, sera attribuée par les communes sur le territoire desquelles ils se trouvent, aux associations cultuelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices. Dans ces mêmes départements, les cimetières resteront la propriété des communes.

ART. 16.- Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.

Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.

En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics. Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'État lui seront restituées.



LAÏCITÉ : HISTOIRE D'UN MOT

THIÉRY-RIBOULOT VÉRONICA

RESUME

En France, la laïcité est l'objet de vifs débats dans lesquels différentes conceptions s'opposent. Mais le concept et le mot sont souvent confondus. Ainsi, dans des discours partisans, on cherche parfois à convaincre en se référant à l'histoire du mot laïcité, ou à son étymologie. Mais quelle est cette histoire et permet-elle de fonder la légitimité d'un concept ? Ce livre montre qu'au contraire, un fait sémantique doit s'apprécier dans le contexte historique, pragmatique et linguistique dans lequel il se produit. On y trouvera l'étude chronologique des formes lexicales qui ont précédé laïcité et celle des évolutions sémantiques du mot depuis son apparition. Ce travail est fondé sur l'analyse empirique de corpus de textes de différentes périodes et a permis une antedatation des mots laïcisme et laïcité. L'ouvrage retrace donc l'histoire passionnante d'un mot mais aussi l'histoire des mentalités. Il montre également la complexité des causes d'une évolution sémantique. Il éclaire enfin la diversité des emplois contemporains du mot.

Véronica Thiéry-Riboulot, docteure de Sorbonne Université, est membre du laboratoire STIH.



Au cours des dernières décennies, en France, une part importante des usagers de la langue française a sans doute eu l'occasion d'éprouver le sentiment que le mot laïcité était employé mal à propos, de manière abusive ou surprenante. Par exemple, en écoutant le journal de 20 heures sur A2 le 5 octobre 1989, certains ont pu s'étonner d'entendre dans un reportage fait dans un collège de Creil, dans un commentaire qui semble surtout fondé sur un argumentaire du principal de ce collège, que « l'accès [du collège] était refusé [à deux élèves qui portent un foulard], principe de laïcité oblige » – une interprétation que contredit l'avis du Conseil d'État rendu le mois suivant. Peut-être que d'autres ont grincé des dents en remarquant que dans ce même commentaire, le « principe de laïcité » était au contraire singulièrement absent de la présentation de la population scolaire du collège de « 850 élèves dont 500 musulmans » : un établissement scolaire public ne doit en effet légalement rien connaître de la religion des élèves. Ou bien, on peut mesurer que beaucoup n'ont pas approuvé les emplois récurrents de la formule « laïcité positive » par Nicolas Sarkozy fin 2007 et ce qu'il en disait puisque la pétition « Sauvons la laïcité de la République », lancée à ce propos par la Ligue de l'enseignement en février 2008, a recueilli des dizaines de milliers de signatures.

Les déchirements de la Laïcité

Nathalie HEINICH & Jean BAUDEROT

PRESENTATION DU LIVRE

La laïcité suscite d'intenses controverses", rappelle l'historien et sociologue Jean Baubérot au seuil de cette correspondance musclée avec la sociologue Nathalie Heinich. Leurs échanges le confirment. Au nom de quelle laïcité parlons-nous ? Quelle laïcité voulons-nous ? Si Jean Baubérot prône une laïcité d'inclusion, Nathalie Heinich refuse les compromis qui ne seraient que renoncements aux valeurs républicaines dès lors que pointe, à ses yeux, l'offensive religieuse. Derrière la laïcité, c'est la question de la République qui se pose, mais également celle de la frontière entre sciences sociales et engagement militant que réaffirment les deux auteurs chacun à leur manière.

EXTRAIT DE LES DÉCHIREMENTS DE LA LAÏCITÉ

« Paris, le 13 janvier 2022

Chère Nathalie,

La laïcité induit d'intenses controverses. Notre disputatio doit l'envisager également comme un objet d'études scientifiques. Nous reviendrons sans doute sur ce que doit être l'attitude du chercheur en sociologie et sur la fameuse neutralité axiologique chère à Max Weber sur un sujet aussi brûlant que celui de la laïcité. Mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le choix d'un objet d'études, lui, n'est jamais neutre, voire qu'il est un « aveu autobiographique », pour reprendre l'expression du sociologue Vincent de Gaulejac. Au regard de mon parcours, je ne peux lui donner tort. Aussi commencerai-je en revenant succinctement sur les grands jalons qui m'ont mené jusqu'à aujourd'hui et à notre disputatio – preuve s'il en est que la laïcité n'a pas perdu sa charge polémique, bien que la polémique ait elle aussi une histoire. Il me semble que l'évocation de mon parcours permettra d'expliquer « d'où » je parle. « Mais surtout – car je me méfie également de tout « biographisme » – cela montrera que la laïcité « pose problème » depuis aussi longtemps (bien plus en réalité) que je suis en âge de la penser. Autrement dit, donner les jalons de mon engagement, c'est également donner quelques dates clés de l'histoire la plus récente de la laïcité, même si les deux ne coïncident pas toujours, et que j'ai entrepris d'approfondir ma recherche au moment où la laïcité n'intéressait plus. »



Nathalie Heinich d'Allonnes est sociologue, directrice de recherches au CNRS.



Jean Baubérot est historien et sociologue, directeur d'études puis président d'honneur de l'EPHE.

